

# Rapport d'évaluation

**Plan d'action  
SCC FRANCE**



**Mars 2026**

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise SCC FRANCE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

SCC FRANCE			
Date d'adhésion au programme	15/06/2022	Date d'engagement dans le programme	06/04/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2023-2026)		

Date de transmission du rapport de suivi	30/01/2026
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	04/2023 - 01/2026
Date de publication du rapport d'évaluation	03/2026

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise .....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	6
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>7</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>8</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action .....	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	9
<b>IV. Synthèse des retours du jury .....</b>	<b>10</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

**Organisation et zone géographique**

Parc Du Levant Rue Marguerite Perey, 77127 Lieusaint

**Secteurs d'activité**

Premier intégrateur français de solutions et de services IT. Nous concevons, fournissons, intégrons et gérons l'informatique de nos clients : de l'infrastructure IT au Cloud, en passant par la cybersécurité, l'IA, le workplace ou les solutions logicielles.

**Chiffre d'affaires**

4,3 milliards d'euros en 2024

**Nombre d'employés**

Plus de 2 000

**Site web de l'entreprise**

<https://france.scc.com>

## I.1 Engagements préexistants

Des mesures et des plans d'action ont déjà été mis en place au sein de SCC, mais à ce jour, ils n'ont pas été reconnus ni officiellement engagés. Une stratégie de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) est en place depuis longtemps et a été certifiée ISO 14001 en 2015 pour anticiper et gérer les impacts liés à nos activités. Cependant, il n'y a eu aucune reconnaissance ou label spécifique en matière de biodiversité.

Dans notre rapport de performance extra-financière ou notre livret RSE, nous avons dédié des pages à la biodiversité, y compris le suivi de nos consommations, la politique de transport, la gestion du cycle de vie des produits et la préservation de la biodiversité.

## I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Notre entreprise ne génère pas d'impact direct important dans la chaîne de production ou de traitement de déchets, car nous sommes principalement impliqués dans la livraison et le stockage de produits. Toutefois, nous sommes conscients que nos fournisseurs peuvent avoir un impact important sur l'environnement, c'est pourquoi nous avons mis en place une charte d'achat responsable. Cette charte nous permet d'investiguer sur la chaîne de valeur de nos fournisseurs et de sélectionner ceux qui répondent à nos critères de responsabilité environnementale. Les enjeux environnementaux ont été identifiés lors de notre analyse de matérialité, qui est jointe ci-dessous.

Analyse de matérialité				
Parties prenantes	Critique		- Sécurité des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits de l'homme et relations communautaires</li> <li>- Vie privée des clients</li> <li>- Ethique des affaires</li> <li>- Exigence juridique et réglementaire</li> </ul>
	Très élevé	- Gestion de la chaîne d'approvisionnement	- Qualité et sécurité des produits	- Santé et sécurité des employés
	Elevé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité des actionnaires et dirigeants</li> <li>- Comportement concurrentiel</li> <li>- Conception des produits (et service) et gestion du cycle de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des déchets et matières dangereuses</li> <li>- Gestion des risques d'incidents critiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques de travail</li> <li>- Impacts écologiques de nos activités et produits</li> <li>- Engagement des employés, diversité et inclusion</li> </ul>
		Spécifique	Systematique	Systemique
		SCC		

Décision de retirer gestion du risque systémique car pas d'indicateurs qui en découlent

### I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	<p>Tout d'abord, dans le cadre de la réduction de notre empreinte carbone, nous concentrerons nos efforts sur le site de Lieusaint, notre centre logistique de premier plan. Étant donné l'importance de ce site pour notre entreprise, il est essentiel d'élaborer une stratégie efficace pour réduire les impacts environnementaux de nos activités. Nos mesures se concentreront sur deux aspects clés : la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à nos transports et la diminution de la consommation d'énergie de notre site.</p> <p>Cependant, nous ne nous concentrerons pas sur l'économie circulaire ou le recyclage dans notre plan d'action, car ces mesures font déjà partie intégrante de notre stratégie de responsabilité sociale d'entreprise depuis longtemps et ne sont donc pas additionnelles.</p>
-----------------------------------	--

<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	3 ans (2023-2026)
---	-------------------

<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	2	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	1
--	---	---	---

<b>Actions cœur de métier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1. D'ici la fin de l'année 2025, réduire de 10% l'utilisation des véhicules personnels des collaborateurs pour les trajets domicile-travail en mettant en place des solutions alternatives telles que le covoiturage, le vélo, le télétravail, ou l'utilisation des transports en commun avec 2018 comme année de référence.</li><li>• 2. D'ici 2024 réduire nos émissions de CO2 de 6% de nos camions et ceux de nos transporteurs</li></ul>
-------------------------------	---

<b>Action complémentaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 1. Installer 3 nichoirs pour les oiseaux sur le site de l'entreprise SCC d'ici début 2023, en partenariat avec l'association Wazo, dans le but de promouvoir la biodiversité locale et de sensibiliser les collaborateurs de SCC à la protection de la faune et de la flore.</li></ul>
------------------------------	--

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies par l'entreprise dans le dossier d'engagement sont globalement trop succinctes. Si deux pressions sont mentionnées les impacts ne sont pas analysés ni les liens avec les différentes activités de l'entreprise. Aucun enjeu prioritaire n'est clairement mentionné.

Concernant le plan d'action, très peu d'information sont fournies, notamment il n'est pas précisé de plan d'amélioration continue et les moyens ne sont pas précisés sur les actions.

Le rapport de suivi est globalement complet sur les actions mais pourrait être précisé sur la fréquence et les modalités d'implication des parties prenantes internes et externes.

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

##### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
À renforcer	Suffisant	À renforcer	À renforcer	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Exemplaire	À renforcer

#### II.1.3 Conclusion évaluative

Si l'entreprise propose des actions qui devraient permettre de réduire une pression sur la biodiversité (participation au changement climatique via des actions sur les transports) et de participer à la préservation de la biodiversité (fourniture d'habitats à la faune via la mise en place de nichoirs) le plan d'action proposé est trop peu ambitieux pour une entreprise de la taille de SCC France et il sera attendu d'un prochain plan d'action qu'il couvre mieux les enjeux du secteur (impacts environnementaux du numérique notamment) et propose des actions plus efficaces pour protéger la biodiversité (préservation des habitats naturels et végétalisation par exemple plutôt que la mise en place d'habitats artificiels).

En trois ans, l'entreprise a réussi à atteindre les 3 objectifs qu'elle s'était fixée et a même pu aller au-delà sur deux des actions. Il sera donc pertinent de mettre en place des stratégies d'amélioration continue pour les prochains plans d'action afin d'ajuster les objectifs progressivement en fonction des résultats intermédiaires.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

L'entreprise est encouragée à fournir plus d'information pour consolider son plan d'action :

- Afin de renforcer le pilotage il serait pertinent de clarifier qui a la responsabilité de l'atteinte des objectifs du plan d'action et de corréler l'atteinte de ces objectifs à la performance ou la rémunération des pilotes (ex : objectifs annuels ou rémunération variable).
- Préciser un plan d'amélioration continue. Notamment les objectifs de réduction carbone semblent peu ambitieux, il aurait pu être pertinent de préciser ce qui peut être fait pour réhausser l'ambition à mi-parcours si les objectifs étaient atteints. Idem, il aurait pu être pertinent de préciser comment l'entreprise s'ajuste si les nichoirs ne sont pas occupés.
- Pour un prochain plan d'action il sera indispensable d'identifier et de quantifier les moyens humains, matériels et financier nécessaires à sa mise en œuvre.
- Afin de faciliter l'atteinte des objectifs il est important d'identifier les échéances intermédiaires et le planning associé à chaque action.

#### III.1.2 Complément au plan d'action

Dans la perspective du renouvellement de son plan d'action, l'entreprise est encouragée à aller plus loin sur les aspects suivants :

- Réaliser un diagnostic complet des impacts, dépendances, risques et opportunités vis-à-vis de la biodiversité afin d'identifier les enjeux réels de SCC France (notamment sur les impacts du cycle de vie des solutions et équipements numériques proposés ainsi que sur les impacts des activités de bureaux pour une entreprise de plus de 2000 salariés avec un entrepôt logistique).
- Pour un prochain plan d'action il sera pertinent d'impliquer les diverses parties prenantes dans sa construction. Par exemple en interrogeant les parties prenantes internes et externes sur les enjeux biodiversité prioritaires, et co-construisant les actions et objectifs avec les parties prenantes concernées par l'action, ou en sondant sur les capacités d'action de chacun.
- Afin de mieux répondre aux pressions majeures de l'entreprise il serait pertinent de compléter le plan d'action, notamment en renforçant les engagements sur :
  - o la réduction des impacts carbone, eau et pollutions des équipements installés ou des solutions proposées sur tout leur cycle de vie (économie circulaire, éco-conception...)
  - o la réduction des impacts carbone, eau, occupation des sols liés aux data centers nécessaires à l'activité (sélection des data centers/fournisseurs associés)
  - o la réduction des impacts carbone, eau, pollutions, occupation des sols liés aux équipements numérique de l'entreprise (prolongation de la durée de vie, sobriété, réparabilité, économie circulaire...)
  - o la réduction des impacts carbone, eau, occupation des sols liés aux activités de bureau de l'entreprise (optimisation des bureaux, sobriété, écogestes...)
  - o préservation de la biodiversité sur et à proximité de l'entrepôt de Lieusaint (notamment en lien avec la zone humide frontière)
- Il serait pertinent de renforcer l'ambition des actions en visant des réductions plus importantes de l'impact carbone ou en visant des actions de préservation de la biodiversité sur site plus ambitieuses (renforcement des haies, gestion différenciée des espaces verts, diminution des



nuisances lumineuses et sonores notamment, protection de la marre/lac/zone humide à proximité...)

- Pour un prochain plan d'action il sera indispensable d'étendre le périmètre (ex : couvrir aussi les solutions, ou l'ensemble des sites) et/ou de renforcer largement l'ambition sur les actions menées à l'entrepôt (travailler aussi sur les nuisances, sur la gestion différenciée, sur la protection des habitats à proximité...)

### **III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre**

L'entreprise est encouragée à renforcer les éléments suivants concernant la mise en œuvre de son plan d'action :

- Pour un prochain plan d'action il sera essentiel de suivre les implications des parties prenantes internes et les modalités associées (préciser les dates de réunions, etc...)
- Pour un prochain plan d'action il pourra être pertinent de réhausser les objectifs lorsque l'on se rend compte en cours de route que l'on va les dépasser largement (comme ça a par exemple été le cas sur les actions 1 et 2). Aussi il aurait été pertinent d'ajuster l'objectif ou l'action lorsque l'entreprise s'est rendue compte que les nichoirs étaient peu occupés. Peut-être aurait-il été plus pertinent de renforcer la biodiversité et les insectes dans les haies et en bordure du site pour attirer les oiseaux plutôt que juste leur proposer des nichoirs ? Ou de repenser l'emplacement de ces nichoirs ?

## IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury encourage l'entreprise à poursuivre sa démarche et son engagement pour la nature. Un accompagnement sur la phase de diagnostic biodiversité serait à envisager afin de renforcer l'état des lieux de l'entreprise. Une prise en compte de la chaîne de valeur de l'entreprise dans son ensemble (amont et aval) semble également nécessaire pour renforcer l'ambition du plan d'action.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Pour aller plus loin, le jury encourage l'entreprise à :

- Retravailler l'ensemble des impacts liés au numérique
- Faire appel à une expertise externe concernant les actions sur site afin de bénéficier de conseils pertinents en fonction des enjeux du site de l'entreprise (association naturaliste, CPIE, bureau d'études...).
- Explorer les possibilités d'action concernant la [gestion intégrée des eaux pluviales](#) en lien avec les Solutions d'adaptations fondées sur la nature
- Explorer plus globalement la question de l'emprise au sol et des enjeux de désimperméabilisation
- Mettre en place une action complémentaire de sensibilisation des salariés à travers la Fresque de la biodiversité et la Fresque du numérique